

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2023 à 18 h 30

**Date de Convocation** : 10 mai 2023

**Présidence** : AVE Annie

**Secrétaire de séance** : CORNET Laurence

**Nombre d'élus en exercice** : 13

**Nombre d'élus présents** : 9/13 AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia

**Nombre d'absent excusé** : 1/13 : VOORSPOELS Didier.

**Nombre d'absents non excusés** : 3/13 : DESSERY Gérard, CHŒUR Valérie, POTEAU Ludovic.

**Procuration** : 1/4 VOORSPOELS Didier pour AVE Annie

**Votants** : 10/13

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ Approbation du Procès-verbal de la réunion du 7 avril 2023.
- ✓ Modification des taux d'imposition 2023 votés.
- ✓ Location de salle : Tarif du chauffage
- ✓ Demande de remboursement d'arrhes versés pour la location de salle.
- ✓ Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) : demande de délai
- ✓ Divers.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2023.

### DELIBERATIONS ADOPTEES

2023 04 01		Vote taux 2023		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes en date du 4 mai 2023 se rapportant à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2023 reçue en Sous-Préfecture le 18 avril 2023 concernant le vote des taux d'imposition sur le territoire de la commune pour l'année 2023.

Monsieur le Sous-Préfet nous informe que les services de la direction régionale des finances publiques chargés de la mise en recouvrement des rôles d'impôts locaux lui ont indiqué que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (Etat 1259) est erroné.

En l'occurrence la délibération du vote des taux d'imposition ne respecte pas les règles de lien.

Pour une structure de taux d'imposition conforme, il convient de voter les taux en fonction du produit fiscal attendu indiqué sur l'état 1259, en appliquant un coefficient de variation strictement proportionnel, correspondant au rapport entre le produit fiscal attendu et le produit fiscal à taux constant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **TFB : 34,95 %**
- **TFNB : 45,95 %**
- **TH : 15,15 %**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-03-02

2023 04 02		Tarif chauffage salle polyvalente		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Suite à la forte augmentation du coût des énergies, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le tarif du chauffage pour la location de la salle polyvalente à :

- **70 Euros, tarif unique valable pour les habitants de Wasnes au bac et pour les extérieurs.**

La délibération en date du 21 juin 2022 reste valable pour les tarifs de location.

2023 04 03		Agenda d'accessibilité programmé		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la loi n° 2005-102 du 11/02/2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et son décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006, prévoient que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) doivent satisfaire aux obligations minimales d'accessibilité conformément à l'article R111-19-8 du code de la construction et de l'habitation.

Une délibération a été prise le 30 septembre 2016 pour approuver les diagnostics d'accessibilité des ERP fournis par le bureau d'études « Accesmétrie » mandaté pour cette mission ainsi que la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée sur une période de 5 ans.

Le bilan de fin de cet agenda d'accessibilité programmé doit donc être fourni par le biais d'attestation d'accessibilité des ERP.

A ce jour, nous ne pouvons transmettre ces attestations d'accessibilité car les travaux ne sont pas terminés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents demande une prorogation de 2 ans du délai pour terminer les travaux et établir les attestations nécessaires de l'Agenda d'accessibilité programmé.

2023 04 04		Agenda d'accessibilité programmé		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mme Lamourette demandant l'annulation de sa location du 08/07/2023 au motif qu'elle a trouvé une salle disponible dans son village ; elle sollicite donc le remboursement des arrhes versés, soit 250 €.

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2022 qui dispose : « *le remboursement des arrhes ne peut intervenir qu'en cas de raison grave et après décision du Conseil Municipal* ».

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité des membres présents la demande de remboursement de Mme LAMOURETTE.

## AUTRES DECISIONS ADOPTEES ET INFORMATIONS

### REPAS DU DOYENNE :

Mme BETRENCOURT Marie a demandé au nom de l'équipe pastorale, la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour le repas du doyenné.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### ASSOCIATION « LA VIE DE NOTRE CLOCHER » :

L'association souhaite rénover le mobilier de la sacristie. Elle a présenté 2 devis.

L'autorisation de la municipalité est nécessaire pour l'intervention de l'association sur le mobilier, celui-ci

étant propriété de la commune

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour donner à l'association l'autorisation de procéder à cette rénovation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents y est favorable : cet accord concerne ces seuls travaux. La commune sera financièrement désengagée de toutes dépenses à ce titre et conserve la propriété des biens rénovés.

#### CLUB DE FOOTBALL DE PAILLENCOURT :

Madame le Maire fait part de la demande du président du club de football de Paillencourt, pour établir un partenariat entre les 2 villages afin d'occuper le terrain, les vestiaires et la buvette de Wasnes au Bac.

Une équipe de loisir viendrait dans un premier temps, peut-être faire des matchs amicaux, voir des tournois....

Peut-être que cela ferait revivre le stade et que des jeunes de la commune seraient attirés !

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

#### CENTRE SPORT SANTE POUR LES PLUS DE 50 ANS :

Le service des sports de la CAPH a proposé à la commune, la mise en place d'une séance hebdomadaire de sport pour les séniors de = de 50 ans.

Ce centre sera pluridisciplinaire : marche, zumba, step, yoga, étirements... et permettra de développer la souplesse, l'endurance et un renforcement musculaire. Il est prévu de septembre 2023 à juin 2024 hors vacances scolaires (1 heure, une fois par semaine).

Evitons la sédentarité ! Mme le Maire informe les Conseil Municipal qu'elle a répondu favorablement à cette proposition. Le créneau disponible serait le vendredi après-midi à la salle des associations. L'effectif sera limité à 10 personnes.

#### COMMISSION DE TRAVAUX :

Afin de prendre une décision concernant l'immeuble « Ancienne école » madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal de se rencontrer après la réunion du 9 juin 2023 où seront désignés les délégués pour les élections sénatoriales.

#### ADRESSE MAIL DE LA MAIRIE :

Orange notre ancien fournisseur d'internet a informé la mairie qu'une de nos adresses mail allait être supprimée. Une solution a donc été recherché et la société ITECH de Douai a été consultée. Notre domaine est déjà créé avec notre site web. ITECH nous propose un archivage des emails et le basculement sur une nouvelle adresse de messagerie. La sauvegarde et le transfert se feraient sur Google Pro. En utilisant notre nom de domaine, il ne serait plus nécessaire de changer d'adresse en cas de changement d'opérateur. Le montant de ce changement est d'environ 550 € TTC.

#### RAPPEL :

Un Conseil municipal aura lieu le 9 juin pour l'élection des délégués et suppléants pour le vote lors des sénatoriales

La séance est levée à 20 h 20.